



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM 2022-0004 et DM 2022-0005

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par le soussigné, M^e Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 7 juin 2022 à 19 h au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes : DM 2022-0004 et DM 2022-0005.

Nature et effets de la demande DM 2022-0004 :

Autoriser la présence d'un nouveau garage de 4,72 m de haut, bâti plus que ce qui a été déclaré au permis et dépassant la maison de 88 cm. La réglementation spécifique que la hauteur maximale est de 6 m, mais ne peut dépasser la hauteur de la maison.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0004 :

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 438 du cadastre du Québec (matricule 5612-40-7410), au 116 avenue des Noyers à Brigham.

Nature et effets de la demande DM 2022-0005 :

Autoriser la présence d'un garage attenant à la maison empiétant de 19 cm dans la marge latérale du terrain. Une marge latérale de 3 m doit être respectée. À la fin des travaux, le propriétaire a calculé que le mur extérieur du garage est à une distance de 2,81 m de la ligne latérale.

Identification du site concerné pour la demande DM 2022-0005 :

L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 438 (matricule 5815-75-2365), au 328 rue Bégin à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 19 mai 2022.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

M^e Pierre Lefebvre, avocat